



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## Compte rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2015

Nombre de conseillers titulaires : 31  
Nombre de conseillers suppléants : 22

Le 15 décembre 2015 à 18h30, le comité syndical convoqué le 07 décembre 2015 s'est réuni à BOURDEAUX sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Excusé.
Bourdeaux :	Monsieur Patrick <b>CHALAMET</b> .
Bouvières :	Monsieur François <b>MULLOR</b> .
Comps :	Monsieur Jean-Pierre <b>FABRE</b> .
Crupies :	Monsieur Jean-Louis <b>ARMAND</b> .
Dieulefit :	Mesdames Nicole <b>BLANC</b> , Patricia <b>HOFFMANN</b> . Messieurs Jean-Pierre <b>BERNON</b> , Olivier <b>CADIER</b> , Jean-Louis <b>MAGNAN</b> , José <b>SUSINI</b> .
Eyzahut :	Absent.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Patrick <b>FAYN</b> , Daniel <b>LEPARMENTIER</b> .
La Roche Saint Secret :	Monsieur Yves <b>ROMAIN</b> .
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul <b>BRUN</b> , Jean-Claude <b>ROZ</b> , Jean-Claude <b>SOUCHARD</b> , Bernard <b>TOURASSE</b> .
Les Tonils :	Madame Anne <b>DESLOGES</b> .
Montjoux :	Madame Frédérique <b>LECOINTE</b> .
Orcinas :	Monsieur Jean-Philippe <b>LOUIS</b> .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Absent.
Salettes :	Excusé.
Souspierre :	Absent.
Teyssières :	Monsieur François <b>VELTEN</b> .
Vesc :	Monsieur Didier <b>ALAIZE</b> .

Membres excusé(e)s : Madame Claudine **PUECH**, Chantal **GROULIER**.

Personnel du SIEA présent : Monsieur Frédéric **DUVAL**, Directeur.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 20  
Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 2  
Quorum : 16

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s présents et monsieur le Maire de Bourdeaux de son accueil au sein de la salle du conseil municipal de la ville.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Frédérique **LECOINTE** a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L.2121-15 du CGCT).

### **Approbation du procès-verbal du comité syndical du mardi 23 juin 2015.**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Comité Syndical du mardi 23 juin 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des délégué(e)s présents lors de la dernière séance.

### **Affaires Générales**

#### **1. Mise en place des chèques vacances.**

Monsieur Paul Brun, Vice-président, propose au Comité la mise en place des chèques vacances pour le personnel du SIEA, en remplacement des chèques cadeaux de Noël pour les enfants du personnel.

Ainsi, 6 agents sont concernés, le montant par agent proposé est de 150,00 euros.

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide, à la majorité absolue, de mettre en place le dispositif des chèques vacances pour le personnel du SIEA. Le montant sera de 150,00 euros par agent.**

### **Eau potable :**

#### **1. Décision modificative**

Monsieur Jean-Claude Roz, Vice-président, présente la décision modificative suivante, afin de régulariser les investissements :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 022 : - 4 000,00 euros / 042 (6811) : + 4 000,00 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 040 : + 4 000,00 euros
- Dépenses : 2315 : + 4 000,00 euros

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver cette décision modificative.**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## 2. Tarifs 2016.

Monsieur le Président présente les propositions de tarifs 2016:

Libellés	Prix en euros
Consommation ht	1,05
Prélèvement (agence de l'eau) ht	0,10
Abonnement ht	22,00
Compteur ht	10,00
Pollution (agence de l'eau) ht	0,29
120 m3 ht	204,80
M3 ttc (TVA 5,5%)	1,80

### Location compteur

Diam	Tarifs 2016 ht (TVA 5,5%)
15	10,00
20	12,00
25	15,00
30	22,00
40	32,00
50	60,00
65	90,00
80	130,00
100	200,00
150	330,00

Fermeture d'un abonnement : 60,00 euros ht (TVA 20%)

Ouverture d'un abonnement : 60,00 euros ht (TVA 20%)

Déplacement d'un agent à la demande de l'abonné : 60,00 euros ht (TVA 20%)

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver les tarifs proposés.**

## 3. Divers

En ce qui concerne les travaux de Veyret, le chantier s'achève. La nouvelle canalisation est en fonctionnement depuis le fin du mois de novembre. Le chantier de mise en séparatif des réseaux rue des Reymonds est également sur le point de s'achever. Monsieur le Président souligne la qualité du travail réalisé par l'entreprise SORODI et son conducteur de travaux, monsieur Didier ALAIZE et de son équipe.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## Assainissement collectif :

### 1. Décision modificative

Monsieur Jean-Louis MAGNAN, Président, présente la décision modificative suivante, afin de régulariser les investissements :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 022 : - 3 000,00 euros / 042 (6811) : + 3 000,00 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 040 : + 3 000,00 euros
- Dépenses : 2315 : + 3 000,00 euros

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver cette décision modificative.**

### 2. Tarifs 2016

Monsieur le Président présente les propositions de tarifs 2016 pour l'année 2016 :

Libellés	Tarifs 2016 ht (TVA 10%)
Consommation ht	1,35
Abonnement ht	33,00
Modernisation (agence de l'eau) ht	0,16
120 m3 ht	214,20
M3 ttc	1,96

### PRIX TOTAL du M3 ASSAINI TTC

2015	2016
3,65 euros	3,76 euros

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver les tarifs proposés.**

### 3. PAC (Participation Assainissement Collectif)



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Monsieur le Président expose la nouvelle application de la participation à l'assainissement collectif (PAC) :

Nouvelle construction : 5 500,00 euros par logement. (Déduit cout des travaux du raccordement public).

Extension de l'existant (avec nouveau branchement) : 5 500,00 euros (Déduit cout des travaux du raccordement public).

Extension de l'existant (sur branchement existant) : 30,00 euros par surface de plancher créé (m<sup>2</sup>).

Changement de destination : 5 500,00 euros par logement (Déduit cout des travaux du raccordement public).

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver le mode de calcul de la PAC, présenté.**

#### **4. Engagement au respect de la charte réseaux avec l'Agence de l'eau**

Monsieur le Président indique que le SIEA doit s'engager sur l'application de la Charte qualité des réseaux proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et divers partenaires.

Les grandes lignes de la Charte sont exposées auprès du Comité Syndical.

**Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide à la majorité absolue d'approuver les Chartes Qualité des réseaux d'eau et d'assainissement.**

#### **5. Contentieux ONEMA.**

Monsieur le Président rend compte du contentieux engagé par l'ONEMA à l'encontre du SIEA sur une accusation de pollution du Jabron, par le rejet de la lagune.

Une audience devant le TC de Valence a eu lieu le 4 décembre 2015 avec un délibéré au 8 janvier 2016.

**Monsieur le Président rappelle que le rejet du SIEA est conforme et reconnu comme tel par les services de l'Etat (Site du Ministère de l'écologie). En 2013 et 2014 la STEP est classée conforme en équipement et en performance. De plus des analyses complémentaires réalisées à la demande du SIEA par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drome font état d'un très bon état écologique du Jabron sur les 4 points relevés (de l'amont à l'aval de la lagune sur le Jabron).**

Les réquisitions du Ministère Public sont de 50 000,00 euros avec sursis et 4 500,00 euros de dommages intérêts pour la Fédération de la Pêche et la Truite du Jabron.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## Assainissement Non Collectif

### 1. Point sur l'ANC

Monsieur Jean-Pierre FABRE, Vice-Président donne des éléments sur la gestion du service ANC. Ainsi au 01/12/2015 le service compte 1 777 abonnés répartis sur le canton. 4 nouvelles communes ont adhéré au SIEA pour la compétence ANC (Bourdeaux, Bouvières, Crupies et les Tonils).

En ce qui concerne les réhabilitations sur le canton, il y a eu depuis 2006, 220 installations qui ont été réhabilitées, dont 57 qui ont pu bénéficier de la subvention de l'Agence de l'Eau (2 600,00 euros).

Monsieur FABRE rappelle que dans le cadre des contrôles du bon fonctionnement et suite à la demande antérieure des délégués de la Bégude de Mazenc, les installations classées en catégorie C (à réhabiliter) sont contrôlées plus fréquemment.

Monsieur Patrick CHALAMET demande qu'elles sont les moyens disponibles pour inciter les propriétaires à réhabiliter ?

Messieurs MAGNAN et FABRE rappellent que l'accent doit être porté sur le dialogue, c'est d'ailleurs ce qui ressort des différentes réponses et circulaires ministérielles.

Il est prévu par le Code de la Santé Publique (article L 1331-8) la possibilité de doubler la redevance assainissement non collectif, **sur délibération du Comité Syndical**, soit en 2015 : 52,00 euros ht. Les délégués s'accordent sur le caractère peu dissuasif de cette mesure.

Il appartient au maire de mettre en œuvre les moyens qui lui sont donnés par les articles L 2212-2 et L 2212-4 du code des collectivités territoriales pour faire cesser les atteintes à la salubrité publique. Cette procédure est à envisager avec la collaboration du SPANC (constatation).

### 2. Tarifs ANC 2016.

Monsieur le Vice-président présente les propositions de tarifs 2016 pour l'année 2016 :

<b>Redevance :</b>	<b>26,80 euros ht</b>
Diagnostic :	100,00 euros ht / 90,00 euros ht
Permis de construire :	150,0 + 80,00 euros ht
Refus contrôle :	100% redevance ou contrôle
Absent au RDV :	50,00 euros ht



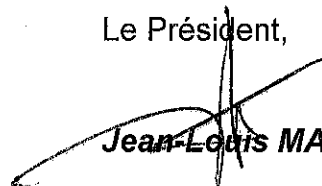
Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### **Questions diverses**

Monsieur le Président indique que le véhicule CLIO 84 XS 26 a été vendu à un agent du SIEA. Ce véhicule de 8 ans et 160 000 km a été vendu au prix de 1 000,00 euros. Il s'agit d'un véhicule de service ayant circulé dans des conditions de terrain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

Le Président,



**Jean-Louis MAGNAN**

***Un apéritif clôture la séance.***